

## SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026\_19

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) AU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION POUR LES SÉNIORS (CLIC) DU PAYS DE CAUX

Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Pour	Contre	Abstentions
15	14	1	15	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Nicolas MEKIL, Maire.

**Étaient présents :** Mme Stéphanie BEUVIN, M. Mathieu BIGOT, M. Gérard BOLLINNE, Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Vivian DELAFOSSE, M. Didier DELAMARE, M. Anthony HILT, Mme Géraldine KOZIELEK, M. Nicolas MEKIL, Mme Hélène MELINE, Mme Allison MEUNIER, Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN, Mme Aurélie VINCENT.

**Étaient excusés :** -

**Étaient excusés avec pouvoir :** M. Eric PUYAU donne pouvoir à Mme Géraldine KOZIELEK.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

\*\*\*

La Commune d'Ectot-l'Auber est membre du Centre Local d'Information et de Coordination pour les seniors (CLIC) du Pays de Caux, une association dédiée à l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que de leur entourage. Afin d'assurer une représentation effective de la commune au sein de cette structure, il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

M. le Maire rappelle que, conformément aux dispositions légales, cette élection doit être organisée lors d'une séance du Conseil Municipal. Une seule liste de candidats ayant été proposée pour les postes de délégué titulaire et suppléant, le Conseil Municipal peut, à l'unanimité, décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret si une seule liste de candidats a été présentée ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été proposée pour les postes de délégués titulaires et suppléants au CLIC du Pays de Caux ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**Article un :** Sont désignés comme délégués de la Commune d'Ectot-l'Auber au Centre Local d'Information et de Coordination pour les seniors (CLIC) du Pays de Caux :

- Délégué titulaire : Mme Aurélie VINCENT ;



- Délégué suppléant : Mme Hélène MELINE.

**Article deux** : La présente délibération sera transmise au CLIC du Pays de Caux.

Pour extrait certifié conforme,

Ectot-l'Auber, le 14 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Catherine MOREAU-RAFFAITIN



Nicolas MEKIL

